



# Règlement 2025-2026 intérieur de l'Internat

L'inscription en tant qu'interne implique obligatoirement l'acceptation des règles établies dans ce règlement.

En cas de manquement à ces règles de vie, et après avoir cherché des solutions avec les intéressés, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion pourront être prises. L'exclusion sera prononcée par les directeurs à partir des modalités du règlement intérieur de l'ESCR.

## **1. CHARTE**

Voici les deux points essentiels à retenir pour une année sereine :

**ETRE RESPECTUEUX du cadre et des personnes**

**Avoir une attitude qui favorise le VIVRE ENSEMBLE**

**NOS HORAIRES :** Ils sont affichés devant chaque internat. Merci de les respecter.

## **2. TROUSSEAU DE L'INTERNAT**

- Chaussons, chaussures d'intérieur obligatoires (espadrilles, tong...), pyjama
- Dimension des lits : 90 x 190 cm
- Alèse, couette et sa housse, oreillers et sa housse
- Linge personnel : à votre convenance, néanmoins une tenue décente est exigée (ex : pas de jean troués, tenue de nuit correcte...)
- Serviettes et nécessaire de toilette
- Un cadenas (diam.35) pour l'armoire d'internat à code (pas de clé)
- Une gourde
- Un chèque de caution de 150€ pourra être demandé. Un état des lieux entrant et sortant est effectué en présence de l'élève et d'un surveillant.



*Les élèves disposent d'un local au lycée dans lequel ils peuvent déposer leurs valises le lundi en arrivant et les récupérer le vendredi.*

**Il est vivement déconseillé aux élèves d'avoir à l'internat des bijoux, de l'argent et tout autre objet de valeur. Les élèves doivent placer leurs affaires dans leur armoire fermée à clef.**

**L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol.**

### **3. CONSIGNES A RESPECTER POUR VIVRE ENSEMBLE - FONCTIONNEMENT**

L'usage des téléphones portables est interdit pendant le temps du repas.

Le téléphone portable est autorisé jusqu'à 21h45 puis remis aux surveillants jusqu'au lever.

Des pantoufles ou chaussures d'intérieur sont indispensables pour le respect de la propreté.

La propreté et l'hygiène de la chambre sont des points essentiels. Chaque jour, elle doit être propre et rangée. Le linge de lit est changé tous les 15 jours, les serviettes chaque semaine.

L'affichage (posters, photos...) est possible avec l'autorisation du référent présent.

Seule l'eau est autorisée dans les chambres. Il est interdit de manger dans les chambres ou d'entreposer de la nourriture qui ne serait pas sous vide ou hermétique. Les paquets de nourriture doivent être ouverts et consommés dans la journée ou la soirée à l'extérieur uniquement.

Chaque mois, un responsable de chambre peut être nommé. Il est chargé d'assurer la régulation de la vie en collectivité.

Des réunions seront tenues régulièrement avec la direction.

Les responsables diffusent des informations auprès de leurs camarades, recueillent les suggestions et ils sont porte-parole auprès de l'équipe éducative et de la direction.

### **4. ACTIVITES**

Les activités sportives, culturelles organisées dans le cadre de l'internat seront proposées. Elles font partie de la vie de l'internat et ne seront pas soumises à une autorisation particulière sauf pour les sorties et activités en extérieur.



## **5. LES LIEUX DE DETENTE**

Un certain nombre de lieux de détente sont prévus pour les internes sur chaque internat ;

Le gymnase et la salle de musculation sont accessibles en présence d'un adulte sauf dérogation spéciale validée par la direction dans le cadre de convention ;

Les élèves sont responsables de la propreté et du rangement de ces salles. Interdiction de manger ou de boire, sauf de l'eau.

## **6. SORTIES**

Les activités ludiques, sportives ou culturelles proposées par les internes et les surveillants, ainsi que les adhésions aux clubs extérieurs sont encouragées. Par contre, si l'activité est extérieure à l'école, une seule sera accordée par semaine.

L'étude du mercredi n'est pas obligatoire. Avec autorisation parentale, les élèves peuvent sortir jusqu'à 18h45.

**Toute sortie doit faire l'objet d'une demande d'autorisation par e-mail.**

## **7. CONSIGNES DE SECURITE**

Ne pas introduire de produits inflammables.

Ne pas jouer avec des produits sous pression (bombe de déodorant par exemple).

Le tabac est strictement interdit, conformément à la loi EVIN (y compris cigarette électronique).

Les rallonges et multiprises ne sont pas autorisées.

Ne pas toucher aux installations électriques, aux extincteurs et aux alarmes, sous peine de sanction, voire de renvoi.

Aucune consommation de stupéfiants, d'alcool et autre produit illicite.

## **8. USAGE DE MEDICAMENTS ET CONSIGNES**

A Noter : En cas de maladie ou autre problème, le surveillant appelle et prévient la famille.

Toute prise de médicament est interdite sauf dans le cadre d'un protocole signé par le médecin, les parents et l'établissement (PAI : Protocole d'Accueil Individualisé)